



# BULLETIN INFORMATION

## CSAL FS

18/06/2024

Secrétaire : CFTC. Le prochain secrétariat sera assuré par Solidaires.

Au nom de l'intersyndicale, la CGT demande à ce que les ordres du jour des FS soient moins denses quitte à augmenter le nombre de FS.

### DÉCLARATION LIMINAIRE CGT

La directrice confirme, en raison de son devoir de réserve, ne pas être en mesure de commenter l'actualité politique.

**Face aux agressions, elle rappelle que la position de l'administration est la tolérance zéro. Les agents ne doivent pas accepter** des situations qui peuvent être fortes et impactantes. **Des formations** sont proposées pour apprendre à ne plus tolérer l'intolérable et à prendre de la distance pour ne pas se laisser « attraper » tout en encourageant à faire les signalements.

Selon elle, la DRFIP 21 a une attitude de transparence qu'elle souhaite conserver pour mettre en place ce qui convient de faire pour les agents, les former, agir et réagir.

C'est dans cet état d'esprit, qu'elle souhaite organiser une rencontre avec les usagers. L'idée est de recueillir leurs avis, leur ressenti afin d'envisager une organisation de l'accueil qui permettrait de prévenir certains comportements agressifs. Un échange entre les usagers et les acteurs en charge de l'accueil pourrait permettre de mieux se comprendre et d'apaiser les relations.

**Au sujet de la taxe d'urbanisme**, la directrice pense que la montée en puissance est pour l'instant modérée. Ce à quoi, la CGT répond que les dossiers arrivent, qu'il y a beaucoup de questions, beaucoup de demandes en matière de contentieux et que l'application ne fonctionne pas. Il y aura forcément des relances !!! Peut-on envisager une réponse type pour éviter les relances ? En attendant, le service a pris l'initiative de faire le point sur les formations qui remontent déjà à loin. **Néanmoins, les agents restent très inquiets !**

### EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

Le budget formation est épuisé.

L'APMP précise que le marché pour les formations secourisme a été remporté au national par la sécurité civile. C'était déjà le cas dans le 21, pas de changement pour nous.

L'assistante de prévention précise qu'il reste des places pour la formation « extincteur et serre-file ». Tous les personnels devraient être formés, l'employeur a une obligation de sécurité. Des exercices incendie pourraient être faits afin de sensibiliser les agents à la nécessité d'être formés. La directrice est d'accord pour que 70 personnes (2\*35) puissent être formées chaque année avec un principe d'obligation pour les chefs de service et leurs adjoints.

Concernant le budget, il reste un solde qui pourra être utilisé pour l'installation d'une deuxième pergola sur le site Boudronnée. La faisabilité doit être étudiée et si c'est possible le devis sera transmis aux OS pour une signature avant l'été.

## **PLAN DE FORMATION SST 2024**

Grâce aux relances de l'assistante de prévention, les formations FS font le plein. Il reste cependant 3 places pour collaborateur épanoui le 20/06, 8 places pour la remise à niveau du code de la route et la formation charge mentale 3 du 15/10 est à compléter.

**Malheureusement la formation avec les comédiens (Formation animée – Public en difficulté) du 06/11/2024 qui consiste à mieux appréhender les situations compliquées n'a pour le moment que deux inscrits. Nous encourageons vivement toutes les personnes qui font de l'accueil (physique, téléphonique) à s'inscrire.**

Il est rappelé que l'offre de formation s'inscrit dans la continuité du DUERP, elle répond aux besoins exprimés. Les formations sont coûteuses, il ne faut pas hésiter à s'inscrire. La direction précise que dès qu'une occasion se présente, les chefs de service sont sensibilisés à l'intérêt des formations et incités à se former et à encourager leurs agents à s'inscrire. Des messages ciblés pourraient être envoyés aux services pour lesquelles les formations ont un réel intérêt.

**Ne vous auto-censurez pas, formez-vous !**

**Chaque agent peut s'inscrire à un maximum de 7 formations.**

## **PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU MÉDECIN DU TRAVAIL**

Avant le mois de janvier, il n'y avait pas de secrétaire médicale officielle.

On constate une augmentation des visites par rapport à 2022, ce qui peut s'expliquer par la sortie du COVID et une plus grande présence du médecin de prévention.

Les examens sont réalisés en fonction du travail de l'agent. En ce qui concerne les problèmes d'audition, les personnes sont orientées vers un ORL (sauf les collègues qui réalisent des petits travaux pour lesquels un test audiogramme est réalisé). En effet, les conditions du test avec le médecin de prévention ne sont pas optimales. Il est rappelé qu'une visite n'est pas nécessaire pour un renouvellement d'appareillage en cas de RQTH, la demande peut être faite directement aux services RH.

**Le médecin essaie de mettre en place un planning pour les visites, mais c'est à l'employeur (service RH) de définir les agents concernés pour les visites.** Chaque mois, le médecin envoie des créneaux de visites aux services RH qui tient un planning. Les visites quinquennales ne sont pas prioritaires par rapport aux demandes spontanées des agents. Il y a une liste d'attente. Le médecin indique faire le choix de la qualité dans ses visites. Elle s'ajuste en fonction des demandes.

Les préconisations sont tout de suite prises en charge par l'assistante de prévention.

**Concernant les contacts d'urgence, la secrétaire (formée au secrétariat médical et en psychiatrie) est en capacité de juger du degré de l'urgence et d'orienter la personne. Si la personne se trouve en souffrance, sa première démarche consiste à en faire part à son médecin traitant.**

**Petite précision, on ne dit plus « médecin de prévention » mais médecin du travail comme pour les organismes privés.**

La question est posée de savoir, comme le médecin est seule, qu'il y a moins de visites quinquennales (sans compter les retards à résorber) et qu'il faut gérer en priorité les situations d'urgence, s'il y a la possibilité de recruter un·e infirmier·e. Le médecin explique que 66 % de ses visites sont des visites de prévention (quinquennales). Pour la présence d'un infirmier, selon le critère MEF, il faudrait au moins 2500 agents.

**Les visites quinquennales sont programmées en âge 0 ou 5. Il y a un retard difficile à résorber en raison de la COVID et l'absence de médecin du travail pendant une certaine période.**

**Suite à une demande de Mme Burdy, les demandes de visites urgentes pourront être formulées directement auprès du secrétariat du médecin du travail. Dans ce cas, lorsque l'agent est d'accord pour que les RH soient informés du RDV, une convocation est transmise par les RH à l'agent qui peut se rendre à la consultation pendant ses heures de travail et le médecin peut rendre un avis. À l'inverse, si l'agent ne souhaite pas que les RH soient avertis, la consultation se déroule en dehors des heures de travail et le médecin ne rend pas d'avis.**

## **PRÉSENTATION DE LA FICHE DES RISQUES PROFESSIONNELS**

**La fiche de risque a été faite sur les données 2023/24 pour les postes à risque uniquement. En effet, le ministère a fait ce choix.**

Le document peut être évolutif en sachant qu'il s'agit d'une première fois. En effet, les OS relèvent des éléments manquants. La fiche doit être établie en lien avec l'employeur, c'est un outil de travail pour le médecin.

**Sans surprise, on constate une augmentation de la souffrance au travail.** Les nouvelles organisations du travail peuvent être source de souffrance à la fois pour les managers et les agents. Lorsqu'un service rencontre des difficultés, les agents sont reçus par le médecin du travail qui remonte l'alerte aux RH et à la directrice. Ainsi l'employeur, dans le cadre de son obligation d'assurer la sécurité de ses agents, doit agir (rencontre des personnels, appel à un cabinet extérieur, médiation, coaching et/ ou accompagnement des managers...).

**La directrice précise que les choses doivent être dites, connues, c'est l'utilité des indicateurs , des outils de diagnostic qui permettent de prendre acte des difficultés et de proposer des solutions.**

**La CGT pose la problématique du management « intermédiaire ».** Notre administration est très hiérarchisée, ce qui peut être perçu comme un frein à une meilleure réactivité et une bonne communication avec les agents. La directrice répond que cette problématique peut être étudiée dans le cadre d'une réunion de service destinée à la mise en place d'une meilleure organisation du service et d'un fonctionnement plus fluide. Des indicateurs existent dans l'observatoire interne, il faudra travailler dessus.

**À savoir : il faut distinguer la souffrance qui s'accompagne de symptômes et qui nécessite la consultation d'un médecin (en priorité son médecin traitant) d'une situation critique individuelle ou collective.** Dans ce cas, les personnes peuvent être orientées vers le service RH sauf si elles ne le souhaitent pas. Mais de toute évidence, il est préférable d'alerter à la fois le service RH et le médecin du travail.

**D'autres acteurs de prévention peuvent être consultés : l'assistante de prévention, l'assistante sociale et dans certains cas l'ISST. Ne pas hésiter à les contacter !**

L'assistante sociale indique qu'elle aura la possibilité de présenter un bilan directionnel de son activité. D'autre part, il est prévu que le SG déploie un marché avec des psychologues dont l'intervention se fera sur demande du médecin du travail pour des cas bien spécifiques.

## **PRÉSENTATION DES FICHES DE SIGNALEMENT, ACCIDENTS DU TRAVAIL ET REGISTRE RSST**

**Le nombre de fiches de signalement est en augmentation, les conditions d'accueil du public n'évoluent malheureusement pas dans le bon sens. On comptabilise 6 courriers de rappel à l'ordre, 1 mesure prise par le chef de service et 3 articles 40.**

**Pour rappel, il existe des boutons d'alerte placés sous les bureaux** qui une fois actionnés permettent au poste de surveillance d'établir qu'il y a un danger et que la police doit être appelée.

**En cas de situations graves, quel est le rôle du vigile ?** Tout d'abord, le terme est agent de sécurité. L'agent de sécurité ne peut pas avoir de contact physique avec les personnes au risque d'être accusé d'avoir commis une agression sauf s'il y a menace physique. **En revanche, il peut inviter une personne à quitter les lieux, prendre le relais pour discuter avec la personne pendant que les personnels préviennent la police si besoin. Il peut lui-même prévenir la police sur consigne du chef de service.**

Une expérience récente a souligné **l'importance de faire des rappels des consignes à observer** lors des échanges avec des publics difficiles, ainsi que l'intérêt des formations. Tous les personnels en charge de l'accueil doivent prendre connaissance des **fiches réflexes mises à disposition sur Ulysse 21.**

**Concernant cette expérience vécue comme traumatisante pour les personnels présents mais aussi pour ceux qui en ont entendu parler, l'assistante de prévention propose pour ceux qui le souhaitent, de les convier à une réunion pour débriefer sur les événements, les ressentis, les réactions et rappeler les conduites à avoir, la documentation mise à disposition et présenter les dispositifs existants.**

La directrice réaffirme l'intérêt de la mise en place du comité d'accueil qui consiste à créer un espace de dialogue entre les usagers et les personnels en charge de l'accueil pour aider à mieux se comprendre.

**La CGT évoque la crainte que peuvent ressentir certains agents à avoir un comportement plus ferme avec les usagers qui pourrait leur être reproché. La directrice répond que les fiches réflexes s'appliquent à tous !**

## **PRÉVENTION DU RISQUE CANICULE – DISPOSITIF 2024 AMÉNAGEMENTS DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le bouton alerte canicule va être réactivé sur la page d'accueil du site de la DRFIP à l'entrée de l'été pour donner les consignes ainsi que les possibilités d'aménagements de travail.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Point sur les travaux site de la Banque : Les travaux préparatoires sont plus longs que prévu. Les nouveaux espaces de travail (RPIE) seront présentés lors du prochain CSAL.

Passage du Tour de France et de la flamme olympique : la CFDT demande à la direction de prendre des mesures organisationnelles pour les sites qui pourraient être impactés. La demande est à l'étude.